



Retour sur le projet de loi Breton

Rubrique : actualités - Date : jeudi 14 avril 2005

L'AFP et LIBERATION signalent que le projet de loi Breton présenté hier en conseil des ministres interdit les paquets de 19, 24 et 29 cigarettes.

D'après l'AFP, ce texte considère que ces paquets permettent aux fabricants d'afficher « un prix inférieur à celui des paquets de 20, 25 ou 30 » ce qui est « contraire aux objectifs de santé publique du gouvernement ». L'agence qui indique que le gouvernement a mis en place un prix plancher de 0,222 centime par cigarette, ce qui interdit de vendre le paquet de 20 à moins de 4,46 euros, précise qu'on a vu apparaître des paquets de 19 au prix de 4,25 euros. Selon l'agence, « agacé, le gouvernement, qui fonde sa politique anti - tabac sur le relèvement des prix, a décidé de mettre fin à ces pratiques ».

Libération qui évoque la « dernière ruse marketing des fabricants » inventée par BAT et reprise par la plupart des cigarettiers, fait état du « rappel à l'ordre du gouvernement qui a peu apprécié ce pied de nez à la « guerre au tabac » déclarée par Jacques Chirac ». Revenant sur l'augmentation de 40% du tabac en deux ans et la chute des ventes de 32%, le journal estime que cette dernière est compensée par les achats transfrontaliers, sur internet ou en contrebande, d'où une diminution de la consommation de 12 à 15% . Libé qui considère que le levier des prix est « le plus efficace pour lutter contre le tabagisme », souligne qu'alors que le « puissant lobby » des buralistes « menace d'appeler à voter non au référendum sur l'Europe , Jean François Copé, ministre du budget a pris soin de marteler sur RMC que ces prix « n'ont pas vocation à évoluer » », et que pour sa part, Nicolas Sarkozy a promis hier de demander au Premier- ministre que les achats transfrontaliers soient limités à 200 cigarettes par personne contre 800 aujourd'hui. Rapportant que pour Nicolas Villain du CNCT « une autre arme existe » : « interdire totalement de fumer dans les lieux publics et de travail », le quotidien affirme « qu'au ministère de la santé on précisait hier qu'une telle mesure n'est pas à l'ordre du jour ».

L'AFP fait état de l'annonce faite à Perpignan par Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, de « faire des propositions en faveur des buralistes, notamment frontaliers, dont plusieurs lui ont fait part (&) de leur intention de voter non au référendum ». L'agence indique que le président de l'UMP « s'est livré dans un café du centre de Perpignan à un vigoureux plaidoyer en faveur du oui (&) devant une quinzaine de buralistes qui s'estimaient « au bout du rouleau ». L'agence qui note que leur ressentiment tient à la forte hausse des prix du tabac qui pousse leurs clients à acheter leurs cigarettes en Espagne, souligne que Nicolas Sarkozy s'est engagé à écrire au Premier- ministre pour que les importations de cigarettes soient limitées à 200 unités et que la notion de « département frontalier » soit élargie aux départements qui se trouvent sur les grands axes de communication. L'ancien ministre de l'économie a par ailleurs souligné que les contrats d'avenir qu'il avait mis en place il y a deux ans avaient permis à 58% des buralistes d'augmenter leur chiffre d'affaire en 2004.